

Compte rendu de la séance du 23 mai 2023

Secrétaire(s) de la séance:

David CASTERAN

Ordre du jour:

- modification taux taxe d'habitation
- SDE enfouissement EP 22/25 Lot 1B EPE 2022
- SDE enfouissement EP 22/25 Lot 1B EPE 2023
- SDE enfouissement réseau BT ER-EP 22/25 Lot 1B EPE 2022
- SDE enfouissement réseau BT ER-EP 22/25 Lot 1B EPE 2023
- convention avec SDE travaux Orange
- délibération de principe sur le cimetière de Pouy
- vente de bois

Questions diverses

Délibérations du conseil:

Projet de terrain multisports et demandes de subventions - Demande de subvention ANS (DE 2023 016)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet de réhabilitation du terrain de tennis en terrain multisports.

En effet une proposition a été reçue en mairie afin d'effectuer ces aménagements pour un montant HT de 41 672 € et 50 006.40 € TTC.

Des demandes de subvention seront faites en parallèle en début d'année 2023 notamment auprès de l'ANS qui peut aider ce projet à hauteur de 60 % ainsi qu'auprès d'autres financeurs (Etat, Région, Département ...) à hauteur de 20%, soit un total de subventions à 80% demandées.

Il est à noter que la proposition de la société AGORESPACE est accompagnée d'une attestation qui nous permet de signer le bon de commande sous réserve d'obtention des subventions.

De ce fait, la commune ne prend pas de risque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents**, :

- approuve le projet de création d'un terrain multisports pour un cout total de 41 672 € HT,
- approuve la demande de subvention de l'ANS d'un montant de 25 003 € HT représentant 60% du coût total du projet,
- approuve le plan de financement proposé (dans lequel figurent les montants en autofinancement et autres partenaires (Conseil Régional, Conseil Départemental, ANS)),
- donne pouvoir à Mme VIDAILLET Jocelyne, Maire de la Commune de Bareilles pour signer tous documents administratifs et comptables se rapportant au projet

Modification taux taxe d'habitation (DE 2023 017)

SDE : enfouissement EP 22/25 Lot 1B EPE 2022 (DE 2023 018)

SDE enfouissement EP 22/25 Lot 1B- EPE- 2023 (DE 2023 019)

SDE enfouissement réseau BT 22/25 EPE 2022 (DE 2023 020)

SDE enfouissement réseau BT 22-25 Lot 1B EPE 2023 (DE 2023 021)

SDE Lot 1 B 2022 Enfouissement réseau ORANGE (DE 2023 022)

Délibération de principe sur le cimetière de Pouy (DE 2023 023)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans l'éventualité où se feraient des travaux de rétrécissement du cimetière de Pouy et d'élargissement de la RD112 et dans l'attente d'une information complète sur un éventuel projet pour justification aux familles, le Conseil Municipal de Bareilles ne prendra pas de décision sans l'accord de toutes les familles concernées, dont les corps reposent dans le cimetière de Pouy.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, confirme qu'il ne prendra pas de décision sans l'accord de toutes les familles concernées, dont les corps reposent dans le cimetière de Pouy.

Vente de bois (DE 2023 024)

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que suite à la délibération 2021-11 du 12 mai 2021, et à la relance faite par courrier AR à Monsieur Alain MICAS, en date du 23 janvier 2023, les frênes ont été coupés.

A ce jour il reste 3m3 de bois entreposé en billes sur le parking en haut du village de Bareilles. Ce bois appartenant à la commune est destiné à la vente auprès des résidents secondaires qui s'en porteraient acquéreurs, au prix de départ de 100 € le lot, au plus offrant.

Une affiche sera apposée à Bareilles, Pouy et Ys pour information.
Les personnes intéressées remettront en mairie leur proposition avant le 15 juin 2023.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal autorise la vente de ce lot de bois auprès des résidents secondaires qui s'en porteraient acquéreurs, au prix de départ de 100 € le lot, au plus offrant.